

**Michèle CUAZ**I.R.G. - C.N.R.S., U.M.R. 5600,  
université Lyon II**Bernard MEURET**

I.N.S.A. Lyon

**Hervé PIEGAY**C.N.R.S. U.M.R. 5600,  
Environnement-ville-société

# L'enquête auprès des usagers et des propriétaires riverains, quel intérêt pour la gestion des rivières ?

**RESUME :**

L'approche globale préconisée par la loi sur l'eau de 1992 et la demande sociale en faveur d'une gestion conservatrice des lits fluviaux amènent les gestionnaires de rivières à s'appuyer sur des techniques d'analyse et des problématiques qui sont traditionnellement l'apanage des sciences humaines. L'enquête sociologique apparaît ainsi comme un outil de médiation entre les usagers et les gestionnaires. Elle permet d'identifier les différents groupes d'acteurs, leur perception de la rivière, les éventuels conflits d'usage. Elle permet également de recueillir l'opinion de personnes sur les scénarios d'aménagement : le cas de la sauvegarde des marges naturelles des rivières d'Ain et de Galaure est éloquent. L'enquête est enfin un outil de communication permettant aux décideurs d'informer tel ou tel acteur de leurs desseins.

**MOTS-CLES :**

Analyse socio-spatiale, gestion de l'espace, enquête, propriétaires, usagers, rivières, France

**ABSTRACT :**

Integrated management of rivers and their margins is recommended by the 1992 French Water Law and is favoured by public opinion. Management options are no longer based only on hydraulic or ecological considerations, but also on concepts developed by the human sciences (economics, sociology, human geography). A good illustration is provided by global studies of conservation strategies for the eroded floodplains of high energy tributaries of the Rhône. Social surveys are considered as a tool to assist mediation between river users and managers. They allow identification of the different groups of actors, of their perception of rivers and of potential conflicts in the use of rivers. Surveys are also a useful way of registering actor's opinions of future management strategies ; this may be illustrated by conservation strategies applied to several rivers in south-eastern France. Finally, social surveys can be considered a communication tool allowing

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en lumière la nécessité de promouvoir une gestion équilibrée usages-milieu (J. Sironneau, 1992), une gestion globale. Celle-ci devra s'inscrire en effet dans une entité géographique naturelle régie par l'eau et considérer tous les éléments du système - eau ou hydrosystème -, qu'ils soient naturels (support physique, biocénoses, physico-chimie) ou humains (impacts sur la qualité de l'eau ou sur les milieux, usages, droits d'eau...). Dans un tel cadre, les décideurs souhaitent que cette démarche soit concertée et que les problèmes liés à l'eau soient résolus par les acteurs locaux à l'échelle locale, à savoir celle des bassins versants de 1 000 à 2 000 km<sup>2</sup> (C. Graille *et al.*, 1995). Comme le souligne une plaquette du ministère de l'Environnement de 1992 (S.A.G.E. : schémas d'aménagement et de gestion des eaux, guide méthodologique), un état des lieux portant sur le milieu et les usages et reposant sur des indicateurs scientifiques, techniques et socio-économiques, devra être établi dans le cadre des S.A.G.E. pour une définition optimale des stratégies de gestion.

L'enquête auprès des usagers, propriétaires ou décideurs, longtemps peu considérée par les gestionnaires, apparaît aujourd'hui comme un outil particulièrement intéressant au niveau prospectif, permettant de prendre en compte les diverses opinions des acteurs, tout en les sensibilisant aux problèmes que rencontrent les gestionnaires. En effet, la rivière n'est plus seulement un milieu à risque que l'hydraulicien doit domestiquer, ou un collecteur d'eau usée que le chimiste doit épurer. Elle constitue un milieu de vie, un axe structurant et attractif de beaucoup de vallées, mais également un lieu de conflits entre des usages parfois inconciliables (P. Dupont, 1991). Cette approche vient compléter celles développées par d'autres auteurs ; M. Pols et B. Verno (1987) ont montré ainsi qu'une enquête réalisée auprès des décideurs peut être utilisée comme un outil d'évaluation de l'entretien des cours d'eau. Ils précisèrent par exemple que seulement 6,4 % des élus interrogés considéraient que l'entretien est susceptible d'empêcher les crues, alors qu'un guide du ministère de l'Environnement paru deux ans avant précisait que l'entretien est d'abord conçu à cette fin. L'enquête peut ainsi permettre de clarifier les discours et mieux intégrer la politique de l'Etat à l'échelle locale grâce à une meilleure connaissance de cet échelon. L'approche de C.-H. Green et S.-M. Tunsdall (1992, 1995) est également riche d'enseignement pour les gestionnaires. Ils ont utilisé l'enquête auprès des acteurs comme un outil d'évaluation économique d'un milieu, à savoir le corridor ripicole, perçu comme une ressource

récréative et un patrimoine naturel. Ces mêmes auteurs ont souligné que des études d'opinion, relativement nombreuses aux Etats-Unis et plus ponctuelles au Royaume-Uni, en Australie, dans les pays scandinaves ou aux Pays-Bas, permettent d'estimer la valeur économique des milieux, voire les dommages subis par l'environnement. Des questions telles que "combien les personnes interrogées sont-elles prêtes à payer pour améliorer tel ou tel environnement" permettent de structurer un questionnaire.

Six enquêtes réalisées sur 8 rivières du bassin du Rhône (fig. 1, tabl.1) entre 1988 et 1995, sous l'impulsion notamment de l'agence de l'eau R.-M.-C. (Rhône-Méditerranée-Corse), ont démontré que l'enquête auprès des acteurs pouvait également être un outil qui, combiné à d'autres, permettait de promouvoir une gestion durable et soucieuse de l'environnement. Après avoir précisé le contexte historique et géographique dans lequel se sont inscrits ces travaux, nous montrerons que l'enquête constitue un complément indispensable pour mener à bien la gestion des cours d'eau.

**DES ENQUETES A VOCATION OPERATIONNELLE****Du concept de gestion globale à la démarche socio-spatiale**

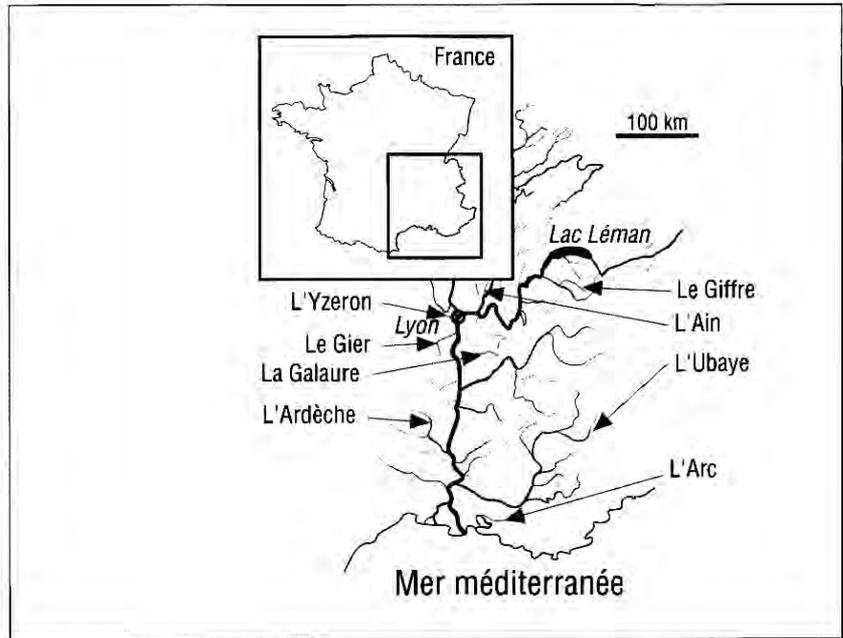
Au début des années quatre-vingts, plusieurs organismes chargés de la gestion des cours d'eau dans la région lyonnaise (agence de l'eau R.-M.-C., services de la communauté urbaine, G.R.A.I.E.1, C.E.M.A.G.R.E.F.2...), ont engagé une nouvelle approche de gestion des cours d'eau, considérée comme le prélude à la gestion dite intégrée ou globale aujourd'hui mise en avant par la loi sur l'eau de 1992. Une nouvelle gestion des rivières, notamment péri-urbaines, fut élaborée afin que les interventions techniques soient plus efficaces et mieux adaptées à la demande sociale. Par ailleurs, en prenant en compte globalement les problèmes liés à l'eau dans un bassin versant, il apparaissait opportun d'associer également, aux intervenants techniques traditionnels, des spécialistes en sciences humaines tels que des économistes, des sociologues ou des géographes.

Les solutions techniques envisagées risquaient en effet de ne pas correspondre aux attentes de certaines catégories de population, ou bien d'être contrariées par les pratiques mises en œuvre de manière anarchique par certains riverains du cours d'eau. Au cours des dernières décennies, de nouveaux acteurs sont apparus sur le terrain, et les anciens ont évolué dans leurs manières de vivre

avec la rivière. Seule une reconnaissance de ces changements socio-spatiaux, effectuée à partir d'enquêtes auprès des acteurs, pouvait éclairer les démarches à entreprendre. Les résultats mettraient en évidence les évolutions dans les pratiques, les contradictions d'usage entraînées par ces nouvelles pratiques, les atteintes à l'équilibre écologique, les retards d'aménagement, tout particulièrement en matière de pollution, les demandes non répertoriées dans le domaine des loisirs, etc. Viendrait ensuite plus commodément l'heure des décisions techniques et politiques. En outre, l'approche globale et l'essor de la demande publique, en matière de protection de l'environnement, ont amené les gestionnaires à reconsidérer l'érosion de berges et à promouvoir le concept "d'espace de liberté" signalé pour la première fois lors des assises nationales de l'eau en mars 1990 (A. Holleaux *et al.*, 1990). Néanmoins, un tel concept paraît difficile à appliquer *in situ* dans la mesure où l'espace riverain est souvent possédé et donc modelé par une multitude de propriétaires fonciers. C'est pourquoi, la seule démarche technique consistant à identifier l'espace riverain érodable est insuffisante pour mener à bien un projet de conservation de la mobilité horizontale du lit. Le maintien de l'érosion de berges introduit en effet des conflits entre les propriétaires et les gestionnaires qui prenaient auparavant en charge la politique de protection des berges. Dans ce cadre plus restreint de gestion concertée de l'espace, l'enquête auprès des propriétaires trouve une raison d'être supplémentaire.

**Rivières étudiées et contexte environnemental**

Sous l'impulsion de l'agence de l'eau R.-M.-C., une des rivières péri-urbaines de Lyon, l'Yzeron, a servi de laboratoire à cette nouvelle approche de gestion (B. Meuret, 1988). Plusieurs années consécutives, des surfaces habitées de la basse vallée de ce cours d'eau avaient été sérieusement inon-



**Figure 1 :** Localisation des 8 rivières d'étude

dées. A Francheville-le-Bas, commune située dans l'ouest de l'agglomération lyonnaise, la situation n'était plus acceptée par les riverains sinistrés et les élus. Des évolutions de pratiques avaient profondément modifié le régime des écoulements. Plusieurs crues de forte intensité en automne ou en hiver avaient succédé à des sécheresses, en même temps que se manifestaient des pollutions industrielles. Instruite par cette première expérience, l'agence de l'eau soutint le même type de démarche sur l'Arc, une rivière méditerranéenne dont une partie du cours est péri-urbaine et urbaine (B. Meuret et S. Barle, 1988). De plus grande taille, soumis à des crues violentes, l'Arc est caractérisé par une distribution géographique de la population différente de celle de l'Yzeron. Avant de traverser la ville d'Aix-en-Provence, la rivière s'écoule dans une zone rurale où sont installées des porcheries et quelques industries très polluantes. Elle draine ensuite une vallée de plus en plus occupée par un habitat pavillonnaire, puis des unités industrielles. A l'amont de l'étang de Berre, l'Arc retrouve dans la plaine dite de Berre un environnement agricole, caractérisé par le développement de cultures sous serres.

	Izeron	Arc (d'Aix-en-Provence)	Ain	Gier	Ain, Ardèche, Giffre, Ubaye	Galaure
Longueur de rivière en km	25	70	40	40	de 12 à 50	26
Année	1988	1988	1990	1990	1993	1995
Taille de l'échantillon	62	80	100	100	104	95
Principaux acteurs concernés	habitants riverains	ensemble des acteurs	résidents et saisonniers	habitants de la vallée (fond et versants)	propriétaires riverains de bois et futaies	propriétaires riverains de parcelles érodées
Nombre de campagnes	1	1	2 (été - hiver)	1	1	1

**Tableau 1 :** Présentation des rivières d'étude et des enquêtes réalisées

managers to inform actors of their objectives.

#### KEY WORDS :

Socio-spatial analysis, territorial management, survey, land owners, users, rivers, France.

L'enquête faite en 1990 sur le Gier a révélé un autre modèle de rivière, celle-ci étant relativement domestiquée et s'écoulant en milieu péri-urbain et urbain (B. Meuret et L. Martinez, 1990). Prenant sa source dans le massif du Pilat, non loin de Saint-Etienne, cette petite rivière descend dans la vallée en alimentant au passage deux ou trois réserves d'eau nécessaires aux anciennes industries textiles de Saint-Chamond. Jusqu'à cette ville, le cours d'eau est surtout utilisé par des pêcheurs et quelques canoëtistes. Après la traversée de la ville, il n'a pour seule fonction que l'évacuation des eaux de crue et des eaux usées jusqu'au Rhône dans lequel il se jette à la hauteur de Givors. Quelquefois couvert, quelquefois à ciel ouvert, le Gier est le type même de la rivière oubliée. La crise économique des années quatre-vingts a sinistré l'industrie. Se sont alors posées les questions de la requalification du fond de la vallée, et par voie de conséquence la revalorisation du cours d'eau lui-même.

Les trois autres enquêtes portent sur des rivières plus rurales et moins domestiquées telles que la basse vallée de l'Ain ou les moyennes vallées de l'Ardèche, de la Galaure, du Giffre ou de l'Ubaye (B. Meuret et I. Perrin, 1990 ; E. Lama et H. Piégay, 1993 ; M. Cuaz *et al.*, 1995). De vastes tronçons semi-naturels existent en effet, certains, comme la confluence Ain-Rhône, ayant, depuis les enquêtes, fait l'objet de mesures de préservation. La plupart de ces rivières enregistrent depuis le début ou le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, une recolonisation végétale de leurs marges, la forêt succédant progressivement à des zones de pâtures (H. Piégay, 1996). Un processus de "renaturation" est ainsi observé dans ces régions de plaines extrêmement domestiquées, humanisées et cultivées en liaison avec le recul ponctuel de l'agriculture, celle-ci se concentrant sur les meilleures terres. Aussi, les enjeux rencontrés dans ces vallées portent-ils, essentiellement, sur la question de la conservation de zones naturelles de grande valeur écologique et patrimoniale.

Les rivières domaniales, dont le lit et les berges sont publiques, se distinguent des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire dont les berges sont privées. Par exemple, l'Ain, qui est une rivière domaniale, attire dans sa basse vallée, en raison de la qualité de son paysage, de nombreux touristes et pêcheurs. Certains viennent de loin pour des pêches spécifiques, le poisson recherché, l'Ombre, trouvant dans ces lieux des conditions de reproduction idéales. Sur d'autres rivières appartenant à des propriétaires privés, les stratégies individuelles, et parfois contradictoires, des propriétaires aboutissent à des situations extrêmement

diverses. Beaucoup d'espaces, jadis consacrés à l'agriculture, sont aujourd'hui voués à la sylviculture tandis que d'autres sont transformés par l'activité touristique, simplement laissés en friche ou encore ouverts à la construction de pavillons individuels ou d'établissements industriels. L'instabilité du milieu conduit ces nouveaux riverains à demander alors des protections de berges.

#### L'élaboration de l'enquête

##### *La population considérée*

Deux grands ensembles d'enquêtes ont en fait été réalisés :

- le premier regroupe des enquêtes effectuées dans le cadre d'études globales et destinées à recueillir l'opinion du plus grand nombre d'acteurs afin de déterminer une volonté collective, de gérer au mieux les conflits d'usages et de proposer des solutions consensuelles de gestion. La population échantillonnée correspond alors à l'ensemble des acteurs concernés par la rivière. Les enquêteurs retrouvent sur les différentes rivières les mêmes catégories d'acteurs renvoyant aux mêmes attentes. Ces acteurs sont des points de repère précieux pour comprendre les problèmes particuliers à telle ou telle rivière. Une catégorie est particulièrement repérable et précieuse pour sa collaboration, ce sont les pêcheurs, observateurs attentifs au long de l'année des phénomènes grands ou petits qui affectent la rivière. Mêmes s'ils ne résident pas dans le bassin versant, ils doivent être pris en compte car leurs connaissances permettent parfois de comprendre l'équilibre d'ensemble de la vallée. Les promeneurs, les exploitants agricoles, les sportifs ont aussi leur importance, bien que leurs intérêts soient souvent plus particuliers. Si les acteurs sont souvent les mêmes, l'échantillon diffère néanmoins d'une enquête à l'autre. Sur l'Ain, le caractère touristique de la rivière amène l'enquêteur à considérer en priorité deux sous-populations, l'une étant composée de personnes extérieures à la vallée et la fréquentant durant l'été - touristes, baigneurs, promeneurs - l'autre étant composée des permanents. Sur l'Yzeron, le problème clé étant l'inondation, les personnes sélectionnées sont avant tout les riverains (fig. 2). Ils ont été choisis tout au long de la vallée dans le cadre d'une bande de 800 m. de part et d'autre de la rivière. Sur le Gier, c'est l'opinion des habitants, tant du fond de vallée que des versants, qui a été considérée, car la logique de requalification dans laquelle s'inscrivait le projet rivière dépassait le cadre riverain.

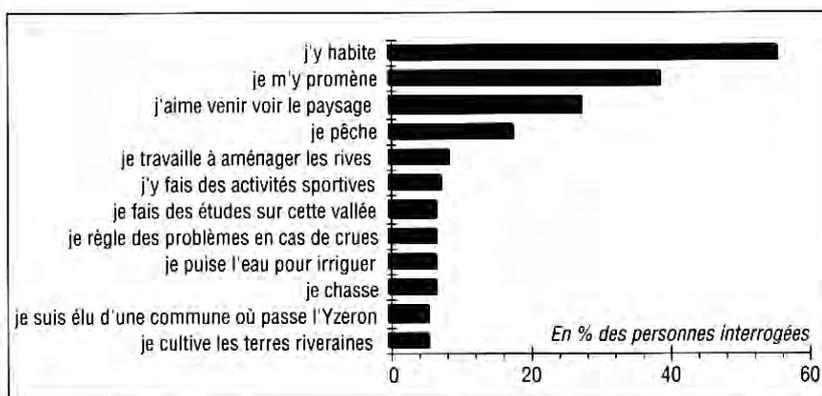
1 - G.R.A.I.E. Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau.

2 - C.E.M.A.G.R.E.F. Centre d'étude du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.

Avant le dépouillement du questionnaire, l'échantillon retenu a ainsi été étudié minutieusement selon différents critères. Des groupes de personnes ont été identifiés selon l'usage qu'ils font de la rivière, leur distribution géographique, le fait qu'ils habitent ou non à proximité de la rivière, leur âge, leur sexe ou encore leur catégorie socio-professionnelle ; des tableaux couplés permettent de mieux cerner les attentes de chaque catégorie d'acteurs. Sur le Gier par exemple, trois grandes catégories d'acteurs ont été interrogées : les habitants, les industriels et les élus, représentant respectivement 50, 16 et 11 % de l'échantillon. Viennent ensuite les agriculteurs, pêcheurs, techniciens de rivières, protecteurs de la nature... La représentativité de l'échantillon est en fait très difficile à apprécier compte tenu de la complexité et de la grande hétérogénéité géographique de la population retenue, à savoir "les acteurs". Néanmoins, la connaissance de l'échantillon et le nombre d'individus choisis, souvent proche de 100, permettent de considérer valablement les opinions recueillies ;

– le deuxième ensemble d'enquêtes s'intéresse à des problèmes plus spécifiques ne touchant qu'une partie des acteurs ; les populations interrogées, comme par exemple les propriétaires fonciers, voire, comme sur la Galaure, les propriétaires de parcelles localisées sur des berges soumises à l'érosion, sont donc plus petites. Les études sont alors destinées à recueillir l'opinion des acteurs les plus concernés par un problème donné, comme par exemple la gestion de la forêt alluviale ou l'érosion de berges de rivières très instables (tabl. 1). Dans ce cadre particulier, les populations sont mieux identifiées et l'échantillon représente toujours au moins le quart de la population. Ont ainsi été interrogés, sur la Galaure, près de 25 % des propriétaires riverains de la rivière et 100 % de ceux qui possèdent une parcelle en cours d'érosion, soit la totalité des personnes concernées par ce problème.

Selon les enquêtes, les questionnaires ont été soumis aux personnes, sur le terrain, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Certains ont été réalisés par téléphone ou par courrier. Sur l'Arc par exemple, le questionnaire a été soumis au domicile de riverains, sur la rivière et dans les rues d'Aix-en-Provence. Sur la Galaure en revanche, 90 % des questionnaires ont été collectés au domicile des propriétaires, après l'envoi d'une lettre officielle émanant du syndicat les informant des objectifs et la prise d'un rendez-vous par téléphone.



#### La pré-enquête et le mode de passation de l'enquête

Les questionnaires sont élaborés à partir d'interrogations précises que se posent les gestionnaires, ou déterminés lors d'une pré-enquête durant laquelle des questions ouvertes sont posées aux différents acteurs, décideurs et gestionnaires. A une démarche globale, peut en effet correspondre une palette d'enquêtes soumises à une palette d'acteurs. Définir initialement les axes de l'enquête susceptibles de répondre à l'attente des décideurs apparaît un impératif incontournable que seule une pré-enquête permet de réaliser. Les enquêtes conduites dans le cadre d'études globales présentent ainsi chacune une certaine spécificité. Sur l'Yzeron et sur le Gier, elles offrent un panel très large de questions destiné à connaître les acteurs sociaux, afin de mieux ajuster les propositions en fonction des enjeux. Sur le Gier, l'enquête conduite a été structurée autour de trois grands axes : identifier l'image que les habitants ont du Gier et de sa vallée, tester l'adhésion des divers groupes sociaux aux projets des responsables (élus et techniciens), et savoir quels sont leurs souhaits, demandes et propositions pour l'avenir du Gier et de sa vallée. Sur d'autres rivières, le caractère opérationnel de la démarche a été renforcé et les questions posées se sont organisées autour de problématiques plus concises, à savoir, sur l'Arc : la perception par les acteurs locaux de la politique de gestion conduite par le syndicat en matière de protection contre les inondations et de dépollution, et sur l'Ain : la position des principaux acteurs face à un choix d'aménagement.

#### DE LA CONNAISSANCE DES ACTEURS ET DES PRATIQUES

L'enquête permet de mieux connaître les acteurs, notamment les usagers et les propriétaires riverains, ainsi que leur demande. L'étude de la per-

**Figure 2 :** Des questions pour mieux connaître l'échantillon (Quelles sont les raisons pour lesquelles vous vous intéressez à l'Yzeron ?)

ception de la rivière est également un axe fort de l'analyse. Ces informations constituent une source relativement riche de résultats, susceptible d'orienter le gestionnaire vers l'un ou l'autre des scénarios d'aménagement défini au regard des usages, des risques et de la qualité environnementale du système qu'il régit.

**Connaissance des usagers et des conflits d'usages**

L'enquête effectuée sur l'Yzeron, incomplète sur certains aspects, a permis malgré tout de donner aux gestionnaires une vision plus globale du bassin versant concerné et des facteurs de transformation qui s'y exerçaient. Elle a permis de mieux évaluer l'importance relative des principales fonctions de la rivière : l'évacuation des eaux usées et des crues, la pêche, l'irrigation, et mis ainsi en lumière le caractère peu attractif du ruisseau.

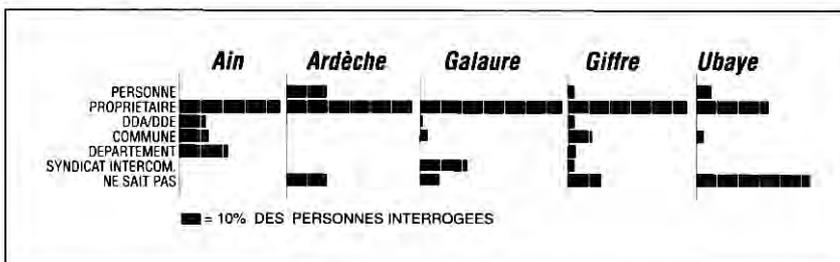
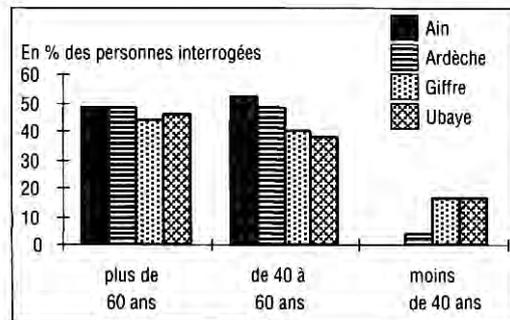
Les résultats, qui ont été dépouillés en distinguant trois grands tronçons mis en évidence lors de la pré-enquête (un tronçon amont rural, un tronçon médian péri-urbain et un tronçon aval urbain), ont révélé des conflits d'usage spécifiques à chacun d'eux : 43% des conflits entre les usagers ont ainsi été signalés dans la zone péri-urbaine et, si la plupart de ceux-ci opposent pêcheurs et agriculteurs en zone rurale et péri-urbaine, la zone urbaine se caractérise d'abord par un conflit riverains-municipalités. Sur l'Arc, l'enquête a clairement mis en lumière le faible attachement des acteurs à leur rivière. 39% des

personnes enquêtées avouaient ainsi ne pas aimer la rivière. Les principaux usagers cités par les personnes interrogées étaient d'abord connus à cause des préjudices qu'ils causaient en bord de rivière, tel était le cas des éleveurs ou des industriels. L'enquête réalisée sur le Gier se donnait pour objectif principal de mesurer à la fois le degré d'attachement des habitants à leur vallée et leur volonté d'en changer l'image, en prenant appui sur le cours d'eau lui-même. La rivière, longtemps sacrifiée à l'industrialisation, sinistrée écologiquement, ne pouvait-elle pas être un point de départ de la requalification de la vallée ? Comme sur l'Arc, les réponses spontanées ont montré que les acteurs percevaient négativement la rivière. Respectivement 32 et 23% des personnes interrogées précisaient que la rivière est "sale", "polluée", et 21% la qualifiaient d'égout.

**Connaissance des acteurs fonciers**

En se focalisant sur des populations plus petites, mieux identifiées, l'enquête permet également d'aborder des thèmes spécifiques, comme la gestion foncière des marges de rivières instables latéralement. Elle permet de mieux connaître le profil sociologique des riverains. Les démarches menées font apparaître un profil-type du propriétaire en milieu rural : il est surtout agriculteur, retraité, et habite dans 90% des cas à proximité de parcelles qu'il a acquises par héritage. Ces éléments permettent de mieux comprendre les intérêts de ces usagers et de distinguer leurs particularités. Ainsi, selon leur profil sociologique, des groupes de personnes se différencient dans leurs attentes en matière de gestion de cours d'eau. Sur le Giffre et l'Ubaye, les propriétaires sont relativement plus jeunes, beaucoup d'entre eux n'habitent pas sur place (fig. 3). L'enquête a mis en évidence que ce groupe, qui considère la rivière comme un espace essentiellement récréatif, revendiquait une forte demande d'aménagement. L'analyse de la population résidant hors du département confirme également cette tendance sur la Galaure.

**Figure 3 :** Classes d'âge des propriétaires de la forêt riveraine de 4 rivières du bassin du Rhône



**Figure 4 :** L'entretien, un devoir des propriétaires ? (Selon vous, qui est chargé d'entretenir la berge de la rivière au droit de votre parcelle ?)

Sur la plupart des petits cours d'eau non domaniaux, la connaissance que les riverains ont de leurs droits et devoirs est très variable ; 35 à 60% seulement des propriétaires de parcelles de bord de rivières non domaniales en sont informés (fig. 4). Ce taux diminue sensiblement avec l'éloignement des propriétaires (Ubaye). Cette méconnaissance explique que les riverains aient tendance à se décharger de leurs devoirs, parfois en toute bonne foi, au profit du syndicat de rivière. Il paraît intéressant de vérifier auprès des propriétaires s'ils connaissent ces lois. Cela nous

apprend, par exemple, que les groupes les plus revendicatifs sont aussi ceux qui ont un comportement d'appropriation le plus affirmé. Sur le Giffre, 16 % des personnes enquêtées estiment que l'eau leur appartient, et cette tendance a été confirmée par l'analyse d'un groupe spécifique de la Galaure.

### Perception de la rivière par les acteurs

L'analyse de la perception de la rivière par les acteurs est également un point fort des enquêtes. Celles conduites auprès des propriétaires de la forêt alluviale de l'Ain, de l'Ardèche, du Giffre et de l'Ubaye, ont souligné que la perception, par les personnes interrogées, des principaux changements enregistrés par la rivière était indépendante de leur classe d'âge ou de leur C.S.P. (catégorie socio-professionnelle). De même, certains *a priori*, couramment véhiculés par quelques décideurs, ont été infirmés : l'idée que "plus une personne est âgée ou plus elle est liée au milieu (comme l'agriculteur par exemple), plus elle est censée percevoir les changements" est erronée. Par ailleurs, parmi les quatre rivières étudiées, toutes ayant enregistré des changements depuis 50 ans, seul le Giffre présente un échantillon qui perçoit véritablement les changements. Quatre raisons peuvent être avancées pour expliquer cela :

- ces changements sont récents ; ils datent des années quatre-vingts, alors que sur l'Ardèche ou l'Ain, certains remontent aux années cinquante ;

- ils sont brutaux, l'enfoncement du lit de 2 à 4 m s'est fait en 10 ans seulement ;

- ils sont visibles dans le paysage ;

- ils ont coûté cher aux collectivités et ont donc été médiatisés ; ainsi de nombreux seuils ont-ils, en effet, dû être construits.

Il est apparu également que les personnes interrogées ne percevaient pas le changement simultané des indicateurs interdépendants, telles que l'incision du lit et la réduction corrélative de la largeur du lit et des inondations. En revanche, quelle que soit la rivière, un groupe d'acteurs, que l'on pourrait nommer "les catastrophistes", est bien identifié, dans la mesure où il perçoit la plupart des changements - jugés négatifs - qui lui sont proposés (c'est-à-dire : incision du lit, augmentation de sa largeur, des crues, des inondations, des pollutions...) alors que certains de ces changements ne peuvent coexister sur une même rivière.

Les enquêtes soulignent encore que la perception de l'espace riverain est vécue au quotidien. Beaucoup de propriétaires vivent à proximité de la rivière depuis longtemps et leurs parcelles constituent souvent un bien familial. Il existe ainsi un lien entre le comportement passé pour l'appropriation d'un territoire et les exigences d'aménagement actuel. Sur la Galaure, des méandres envahissants étaient recoupés artificiellement, et le lit était couramment "débarassé" de ses dépôts de galets. Cette démarche a tout naturellement orienté les gestionnaires vers des interventions de plus en plus dures pour l'environnement. Sur le Giffre, la lutte ancestrale et collective pour un espace vital à la survie de la communauté induit, encore aujourd'hui, de la part des riverains, une exigence très importante de protection contre l'érosion, laquelle n'est pas rencontrée sur les autres rivières, alors même que 70 % des berges du chenal sont déjà endiguées (H. Piégay et E. Lama, 1995).

### UN OUTIL DE MEDIATION ENTRE GESTIONNAIRES ET ACTEURS DE LA RIVIERE

L'enquête permet de prendre en compte l'opinion des acteurs et, parfois, leurs stratégies territoriales lorsqu'ils interviennent dans l'organisation de l'espace. Dans le même temps, l'enquête permet de les informer des actions entreprises.

#### Un outil d'aide à la gestion

L'enquête permet de connaître, de manière plus précise, les intentions individuelles de gestion de l'espace riverain. La gestion de l'érosion des berges et de l'inondation sont des préoccupations majeures pour certains syndicats de rivière. Le recueil d'informations concernant la nature culturelle des parcelles recoupe et complète la source cadastrale souvent erronée. Les intentions des propriétaires, concernant la gestion de leurs parcelles, apportent des informations variées à la fois quantitatives - âge des peupleraies, surface totale de terres labourées, à nu pendant une longue période, surfaces consacrées à la sylviculture, à la populiculture, espace à vocation touristique - et qualitatives - prévision des coupes, coupes de bois à blanc, partielles - qui sont autant d'éléments intéressants les décideurs qui ont en charge la gestion de l'érosion et de l'inondation.

L'enquête permet encore de prendre en compte des propositions de gestion. Sur l'Yzeron, les personnes interrogées ont pu donner leur avis sur l'usage qui pourrait être fait du ruisseau, 48 et

35 % d'entre elles soulignant que celui-ci pourrait servir à "des promenades et aux loisirs" et à "agrémenter le paysage", vocation qui n'était pas jusque là clairement mise en avant, la plupart des acteurs se détournant de la rivière. Les personnes interrogées sont en effet invitées à émettre des souhaits, voire des propositions. Sur le Gier, elles soulignent par exemple la nécessité d'améliorer la qualité de l'eau et du paysage, de rendre plus attrayants les abords de la rivière par des aménagements récréatifs en berges, ou encore d'engager une politique d'entretien de la végétation.

L'enquête permet également de souligner les attentes des riverains en matière de gestion. Les interventions pratiquées sur les rivières sont perçues très différemment : les aménagements lourds, comme les enrochements, ont souvent la faveur du public. Cependant, il est intéressant de discerner les opinions spécifiques de certaines catégories de population, ou les régionalismes. Les régions de montagnes, par exemple, se distinguent par une exigence forte de protection vis à vis de la rivière. Sur la Galaure, en revanche, la demande de protection est liée à la stratégie foncière de chaque propriétaire. Les agriculteurs, pour qui une parcelle est un outil de travail, demandent des protections, mais sont prêts à accepter des solutions de compromis comme l'échange de parcelles. Les propriétaires extérieurs au département, consommateurs d'espaces récréatifs, souhaitent en revanche une rivière accessible et docile, dans un espace jardiné. Ils sont moins ouverts aux solutions de compromis proposées.

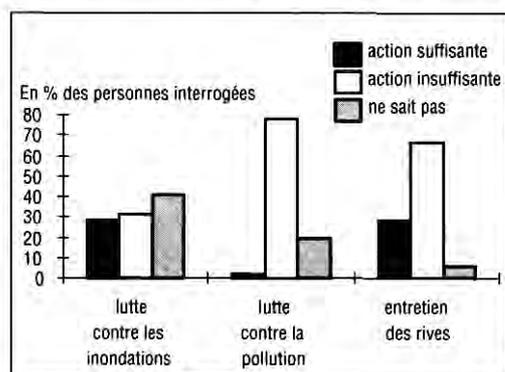
L'enquête enfin peut apparaître comme un outil de validation des actions entreprises, ainsi que le souligne le cas de l'Arc. Pour prévenir les crues, le syndicat avait réalisé des aménagements importants. Malgré ces efforts, qui autorisaient les techniciens à être satisfaits de leur action préventive et curative, de nombreuses critiques émanaient des riverains. L'enquête, centrée sur la

gestion de l'inondation, de la pollution et de l'entretien (fig. 5), a souligné l'absence de communication entre les acteurs. Si l'inondation concernait peu de riverains en 1988 (l'Arc n'avait pas subi de fortes crues depuis longtemps, et les épisodes catastrophiques de Vaison-la-Romaine et Nîmes se sont produits après), la gestion de la pollution et l'entretien étaient jugés très insuffisants par 60 % des personnes interrogées, malgré les efforts particuliers du syndicat dans ces deux domaines. L'enquête a permis de souligner la pertinence des interventions du syndicat, auprès d'une population frustrée d'être tenue à l'écart des décisions la concernant. Le syndicat devait ainsi faire un effort d'information.

#### Un outil d'aide à la décision

L'enquête s'est également révélée être un outil essentiel d'aide à la décision, en permettant de confirmer ou d'infirmer certaines orientations. Le cas de l'Ain, où la sauvegarde de certains tronçons était une des grandes questions environnementales soulignées par l'étude, est à cet égard révélateur. Les résultats de l'enquête ont en effet conforté les conclusions des études scientifiques qui montraient le caractère exceptionnel de la rivière au niveau écologique et soulignaient que la pérennité de cet état dépendait étroitement du maintien de l'instabilité latérale du chenal, l'érosion permettant la régénération des unités et donc l'existence d'une mosaïque de milieux propices à une faune et une flore riche, ainsi qu'à un paysage typique. Alors que seules 4 % des personnes qualifiaient la rivière de banale ou ordinaire, 29 % la considéraient comme très exceptionnelle, et 57 % soulignaient sa beauté et appréciaient la qualité de l'eau. De plus, 47 % des personnes enquêtées, soit également des personnes qui ne pêchent pas, étaient sensibles à ses potentialités piscicoles. Près de 20 % des résidents et 30 % des saisonniers précisaient que le corridor devait rester le plus naturel possible, et qu'il convenait de trouver une forme juridique le permettant. L'enquête a souligné deux points essentiels : une volonté de préservation du milieu, tant chez les saisonniers que chez les habitants, une hiérarchisation des tronçons selon leur valeur patrimoniale et sentimentale. Ce second point a permis de définir des priorités territoriales en matière de sauvegarde, ce qui apparaît comme fort utile pour les gestionnaires obligés de faire des choix d'aménagement consensuels compte tenu des usages souvent contradictoires existant dans la vallée. Si 41 % des résidents et 51 % des saisonniers souhaitaient conserver l'ensemble du tronçon, 25 % étaient prêts à faire un choix. Parmi ces derniers, plus de 50 % se prononçaient en faveur du tronçon Mollon-Martinaz (fig. 6).

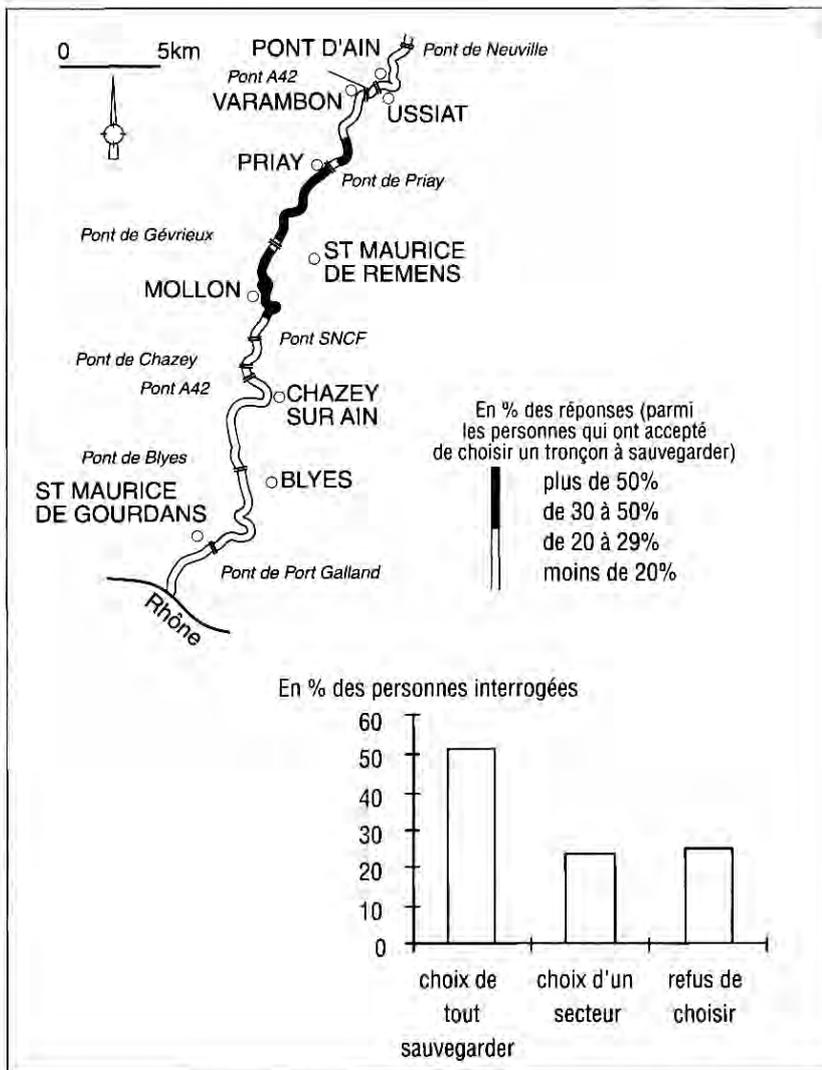
**Figure 5 :** L'enquête, un outil pour valider l'action des gestionnaires ? (Quel jugement portez-vous sur les actions entreprises par le syndicat qui a en charge la gestion de l'Arc ?)



Le problème de la gestion de l'espace de liberté des rivières non domaniales nécessite également de recueillir l'opinion des propriétaires. L'idée de définir un espace de liberté a ainsi été validée par l'enquête conduite sur la Galaure. Recueillie sur le vif, l'opinion des propriétaires (ayant une parcelle riveraine en cours d'érosion) concernant la préservation d'une bande de liberté est très positive : 73 % d'entre eux considèrent cette mesure comme une alternative à la protection systématique des berges, 53 % reconnaissent qu'elle est adaptée au cas de la Galaure et 63 % précisent qu'ils lui sont favorables si elle est assortie d'une indemnité. L'enquête guide le gestionnaire vers les solutions les plus appropriées. Alors que l'idée de racheter les terrains vulnérables à l'érosion prévalait parmi les gestionnaires avant l'enquête, celle-ci révéla que cette solution ne trouvait pas l'adhésion des propriétaires ; 58 % d'entre eux préféreraient une solution contractuelle les liant au syndicat-gestionnaire et limitant leur droit de propriété, plutôt qu'un rachat, celui-ci n'étant seulement retenu que par 22 % des personnes interrogées. Si les groupes "propriétaires extérieurs à la vallée" et "opposés à une solution souple" étaient plus favorables au rachat, 68 % des agriculteurs et sylviculteurs - qui sont de loin les propriétaires les plus nombreux - étaient partisans d'une convention. L'enquête a permis de mieux cerner l'opinion d'une population directement concernée par le risque d'érosion. Elle souligne que la maîtrise foncière, traditionnellement considérée par les administrations comme l'outil de base de la conservation écologique, semble assez peu adaptée au cas des corridors de rivières non domaniales. D'autres solutions sont donc à envisager dans ces secteurs, elles reposeront sur la combinaison de différentes options. Par ailleurs, les propriétaires reconnaissent que l'espace de liberté ne peut pas se gérer à un échelon communal. Près de 30 % des personnes enquêtées pensent que les structures les plus à même de prendre en charge cette gestion sont le syndicat intercommunal ou les administrations départementales qui ont en charge les questions agricole et forestière (directions départementales de l'agriculture - Office national des forêts) (fig. 7).

**Un outil d'information**

Au-delà du recueil d'opinion, l'enquête peut répondre à une mission pédagogique. Le questionnaire soumis aux propriétaires des berges de la Galaure propose, en alternance, des interrogations et des informations souvent bien accueillies par les interlocuteurs. Ces éléments leurs permettent de mieux comprendre les problèmes d'aménage-



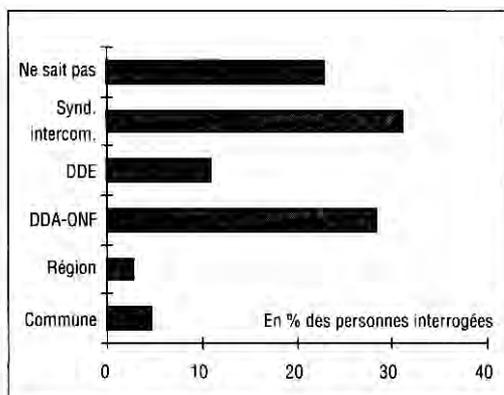
**Figure 6 :** L'enquête, un outil susceptible de favoriser les solutions de consensus (Quel secteur de l'Aain souhaiteriez vous voir préserver en priorité ?)

ment auxquels doit faire face le gestionnaire. Sur la Galaure, le questionnaire précise ainsi les avantages et inconvénients des différents types de protection de berges que le syndicat a multipliés. En voici un extrait.

*Ces travaux (enrochement des berges) ont demandé jusqu'à maintenant 12,5 millions de francs d'investissements. Au-delà de ce coût élevé, d'autres problèmes apparaissent ...*

*... Conscient de ces problèmes, le syndicat intercommunal a modifié ses interventions en 1991 en pratiquant des techniques de protection douce par végétation. Ces protections répondent cependant au même objectif : maintenir la rivière dans un lit unique. Nous avons vu précédemment que tout aménagement contribuait à modifier le fonctionnement naturel de la Galaure. Le maintien de cette politique conduirait peu à peu à la multiplication*

**Figure 7 :** L'espace de liberté, un territoire à gérer dans un cadre intercommunal (Selon vous quel organisme est le mieux à même de gérer l'espace de liberté ?)



de ces interventions sur tout le cours d'eau. Le coût des protections par végétation, nettement inférieur à celui des enrochements, reste malgré tout élevé, et ne peut être utilisé sur l'ensemble du cours d'eau. Dans les espaces où ce type de protection n'est pas indispensable, le syndicat envisage une politique de gestion pionnière : dans la mesure du possible, laisser la rivière éroder ses berges dans une zone préalablement définie comme étant celle de la rivière...

Il apparaît souvent que le manque d'informations est à l'origine d'une demande de protection lourde. Sur la Galaure, la plupart des riverains vivent en harmonie avec la rivière et sont relativement ouverts aux propositions d'aménagement qui leurs sont faites.

## CONCLUSIONS

L'approche socio-spatiale, conduite notamment à partir d'enquêtes réalisées auprès des acteurs, apporte un ensemble d'informations complémentaire des études techniques effectuées dans le cadre des procédures "étude globale". Comme le soulignent J.-P. Bravard *et al.* (1995) dans le rapport qu'ils ont réalisé sur le Rhône à Miribel, la politique de gestion des corridors fluviaux doit prendre en compte la dimension sociale, d'autant que les usages sont variés, notamment récréatifs. Dans la zone de Miribel, considérée comme un espace commun, les auteurs démontrent l'importance des questions socio-économiques qui se posent aux gestionnaires : quels sont les acteurs, quelles sont leurs pratiques, quelles sont les attentes du public, quelles représentations les acteurs ont-ils de cet espace... ? Les réponses permettront en effet de structurer les grands axes d'une politique territoriale destinée à donner un sens au site et à modifier la perception qu'en ont les usagers.

A travers cet exemple et ceux qui ont été développés précédemment, les sciences humaines permettent de révéler des dynamiques géographiques très différentes. Le corridor fluvial peut abriter des zones industrialisées en cours de réhabilitation, des espaces nouveaux à usage récréatif, des espaces à dominante naturelle, rurale, péri-urbaine, voire urbaine, parfois avec des spécificités régionales fortes (zones méditerranéennes ou montagnardes) et caractérisés par des conflits d'usages, des pratiques, des potentialités et des dynamiques évolutives très différentes. Les enquêtes montrent bien, dans leur diversité d'approche et leur particularité, comment une rivière est un lieu caractérisé par des enjeux sociologiques non négligeables et, par là même, sont révélatrices du fonctionnement social. Une rivière traverse des territoires différents, gérés par des groupes en fonction de leurs intérêts ponctuels, et dès lors producteurs de contradictions. Si le cours d'eau n'était pas là pour les mettre en rapport, ces contradictions n'apparaîtraient pas, des conflits d'usages ne surgiraient pas. Le besoin, au départ, est certes une demande d'aide à la gestion du cours d'eau – et déjà le service rendu par l'analyse locale est grand – mais, au delà, il s'agit bien d'un espace social global, qui peut être géré grâce à ce fil directeur naturel qu'est une rivière.

L'enquête apparaît ainsi comme un outil complémentaire des outils traditionnels de gestion, adapté aux nouveaux besoins des gestionnaires. Elle considère en effet l'ensemble des usages et des acteurs d'un territoire, dans un souci d'échanges, de concertation et de transparence des décisions.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier très vivement les organismes de gestion et plus particulièrement l'agence de l'eau R.-M.-C. ainsi que les collectivités locales qui ont soutenu leur démarche, considérant que les sciences humaines pouvaient être une source de connaissances susceptibles de contribuer à une meilleure gestion de nos rivières.

## BIBLIOGRAPHIE

BRAVARD J.-P., AMOROS C., DAVALLON J., GIREL J., LAGIER A., LAURENT A.-M., MICOUD A., 1995, "Orientations pour la mise en valeur du site de Méribel-Jonage", in BRAVARD

J.-P., LAURENT A.-M., DAVALLON J., BETHEMONT J. (ed.), *Les paysages de l'eau aux portes de la ville*, Lyon, centre J.-Cartier, p. 3-56.

CUAZ M., JAVELLE E., PIÉGAY H., MANDIER P., 1995, *Etude pilote de définition et d'analyse de la bande de méandrage de la rivière Galaure sur les plans dynamique et foncier entre la limite du département de l'Isère et l'ouest de Saint-Uze*, syndicat intercommunal du bassin de la Galaure et agence de l'eau R.-M.-C.

DUPONT P., 1991, "La gestion intégrée des milieux aquatiques, une démarche nécessaire et incontournable", *La Houille Blanche*, 7-8, p. 591-594.

GRAILLE C., RHODET L., RIVIERE-HONEGGER A., 1995, "Les outils d'une politique de l'eau à l'échelle du bassin versant Rhône-Méditerranée-Corse", *Bull. Soc. Lang. de Géogr.*, 1-2, p. 85-108.

GREEN C.-H., TUNSTALL S.-M., 1992, "The amenity and environmental value of river corridors in Britain", in BOON P.-J., CALOW P., PETTS G.-E. (ed.), *River conservation and management*, J. Wiley and Sons Ltd, chap. 27, p. 425-441.

GREEN C.-N., TUNSTALL S.-M., 1995, "The environmental value and attractiveness of river corridors", in BRAVARD J.-P., LAURENT A.-M., DAVALLON J., BETHEMONT J. (éd.), *Les paysages de l'eau aux portes de la ville*, Lyon, centre J.-Cartier, p. 153-173.

HOLLEAUX A., TENDRON G., LEYNAUD G., LETHIER H., 1990, *assises de l'eau : rapport du groupe de travail "protection des milieux naturels aquatiques"*, ministère délégué à l'Environnement et à la Prévention des risques technologiques et naturels majeurs, 41 p.

LAMA E., PIEGAY H., 1993, *Enquête auprès des propriétaires de parcelles boisées riveraines de cours d'eau ; exemple de l'Ain, l'Ardèche, le Giffre*

et l'Ubaye, agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et groupe de recherche sur les infrastructures et l'eau, 56 p.

MEURET B., 1988, *Rapport sociologique sur la vallée de l'Izeron*, G.R.A.I.E.-I.N.S.A., agence de l'eau R.-M.-C., rapport, 85 p.

MEURET B., BARLES S., 1988, *Etude sociologique à propos de la rivière Arc (Bouches-du-Rhône)*, G.R.A.I.E.-I.N.S.A., agence de l'eau R.-M.-C. et syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc, rapport, 86 p.

MEURET B., PERRIN I., 1990, *Enquête sociologique sur la basse vallée de l'Ain, rapport définitif*, G.R.A.I.E.-I.N.S.A., agence de l'eau R.-M.-C., 128 p.

MEURET B., MARTINEZ L., 1990, *Rapport de l'enquête sociologique sur la vallée du Gier*, conférence de communes de la vallée du Gier, G.R.A.I.E.-I.N.S.A., agence de l'eau R.-M.-C., rapport, 93 p.

PIÉGAY H., LAMA E., 1995, "L'intégration des stratégies foncières individuelles dans la gestion des lits majeurs boisés (exemple de quatre rivières de rang intermédiaire du bassin du Rhône)", *Revue de Géographie Alpine*, 1, p. 89-110.

PIÉGAY H., 1996, "La forêt d'inondation des rivières à forte énergie, un patrimoine écologique à gérer", *Annales de Géographie*, 590, p. 347-368.

POLS M., Verno B., 1987, *L'entretien des cours d'eau en Rhône Alpes : bilan, diagnostic et pistes de travail*, mémoire de fin d'études, I.S.A.R.A.-D.R.A.F..

SIRONNEAU J., 1992, "La nouvelle loi sur l'eau ou la recherche d'une gestion équilibrée", *Revue Juridique de l'Environnement*, 2, p. 137-233.

Adresse des auteurs :

M. CUAZ  
I.R.G.-C.N.R.S., U.M.R. 5600-  
université Lyon 2

B. MEURET  
I.N.S.A. Lyon, 20 avenue  
Einstein 69621 Villeurbanne  
CEDEX

H. PIÉGAY  
C.N.R.S. U.M.R. 5600  
Environnement-ville-société

## L'enquête auprès des usagers et des propriétaires riverains, quel intérêt pour la gestion des rivières ? / Social surveys of users and property owners : what interest for river management ?

Hervé Piegay; Michèle Cuaz; Bernard Meuret

Revue de géographie de Lyon, Année 1996, Volume 71, Numéro 4  
p. 353 - 362

[Voir l'article en ligne](#)

L'approche globale préconisée par la loi sur l'eau de 1992 et la demande sociale en faveur d'une gestion conservatrice des lits fluviaux amènent les gestionnaires de rivières à s'appuyer sur des techniques d'analyse et des problématiques qui sont traditionnellement l'apanage des sciences humaines. L'enquête sociologique apparaît ainsi comme un outil de médiation entre les usagers et les gestionnaires. Elle permet d'identifier les différents groupes d'acteurs, leur perception de la rivière, les éventuels conflits d'usage. Elle permet également de recueillir l'opinion de personnes sur les scénarios d'aménagement : le cas de la sauvegarde des marges naturelles des rivières d'Ain et de Galure est éloquent. L'enquête est enfin un outil de communication permettant aux décideurs d'informer tel ou tel acteur de leurs desseins.

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.